

"La sécurité globale" en examen à l'Assemblée Nationale

Loi Sécurité globale mais libertés minimales, ne votez pas la loi ! La recommandation de la LDH aux élus gersois.



"La sécurité globale" en examen à l'Assemblée Nationale

Une fois de plus, le Parlement examine une proposition de loi présentée par des députés de la majorité gouvernementale « relative à la sécurité globale » qui s'inscrit dans le sillage sécuritaire des abondantes réformes des dernières années et des recours successifs à l'état d'urgence.

Alors que cette proposition de loi porte lourdement atteinte à des libertés et droits fondamentaux, elle est l'objet d'une procédure accélérée qui évince, de fait, le rôle législatif des parlementaires.

C'est pourquoi La Ligue des droits de l'Homme du Gers (LDH - Gers) interpelle les deux députés et les deux sénateurs gersois, pour refuser cette proposition de loi.

Comme le courrier qui leur a été adressé l'indique, la LDH-Gers sera vigilante quant à leurs votes et participations aux travaux parlementaires.

Mesdames, Messieurs les parlementaires du Gers,

- Mme Gisèle Biémouret, Députée
- Mr Jean-René Cazeneuve, Député
- Mr Franck Montaugé, Sénateur
- Mr Alain Duffourg, Sénateur

Vous serez amené-e le 17 novembre à vous prononcer sur la proposition de loi « Sécurité globale ».

Ce texte prévoit d'étendre aux polices municipales des compétences de la police nationale. De plus, il organise une privatisation de la police en contradiction flagrante avec les normes constitutionnelles en déléguant aux agents privés de sécurité des pouvoirs réservés à la police judiciaire.

Allant encore plus loin dans la surenchère sécuritaire, il prévoit d'instaurer une surveillance généralisée de l'espace public, en autorisant l'État à utiliser des drones avec caméras.

Il permettrait aussi l'utilisation immédiate des images des « caméras mobiles » portées par les policiers et leur analyse automatisée pour reconnaître en temps réel l'identité de tous les manifestants (reconnaissance faciale).

Enfin, le texte prévoit la pénalisation de la diffusion d'images de policiers ou de gendarmes agissant dans le cadre de leurs missions d'ordre public, portant atteinte à la nécessaire transparence de ces opérations. Une telle mesure, avec des sanctions très lourdes (1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) empêcherait tout contrôle citoyen, voire le travail des journalistes, en favorisant l'impunité d'auteurs de violences policières.

Parce que les risques sont considérables, je vous appelle à rejeter cette proposition de loi liberticide qui menace gravement les principes fondamentaux de notre démocratie et l'État de droit.

Loi Sécurité globale mais libertés minimales, ne votez pas la loi !